

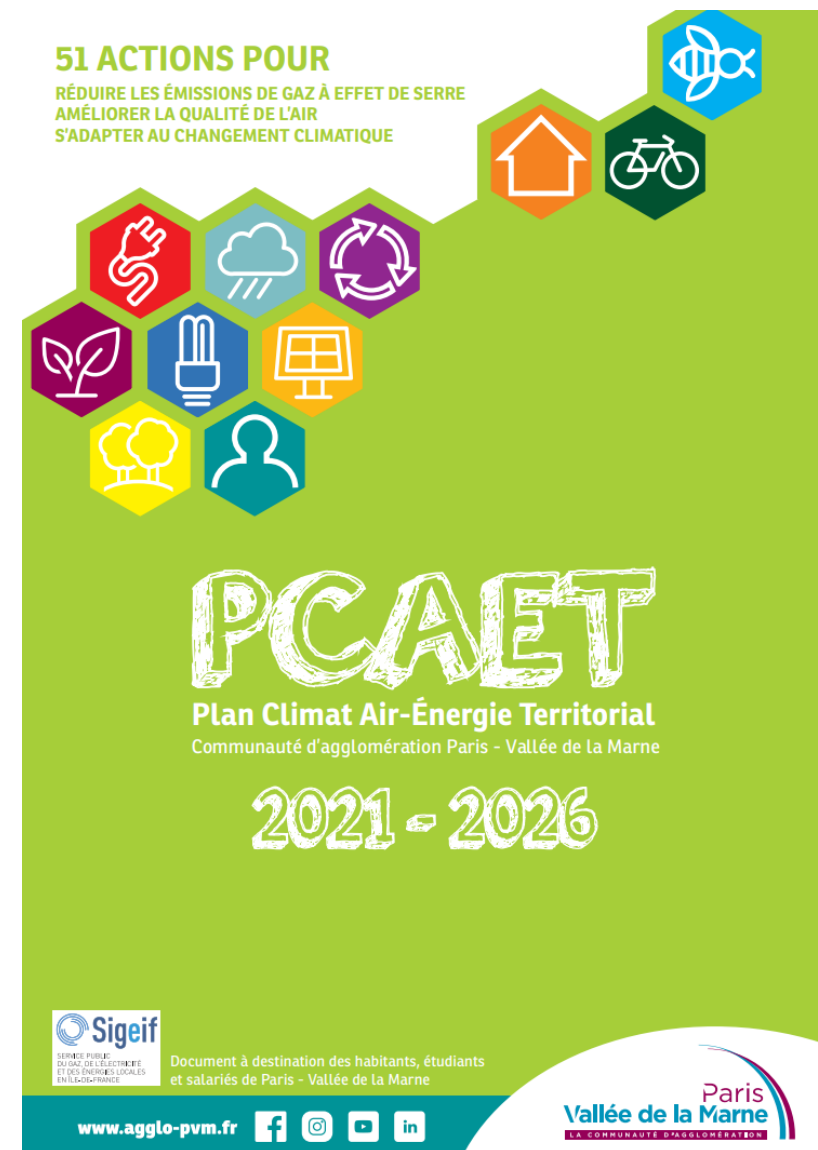


PCAET 2021-2026

Suivi intermédiaire 2021-2024

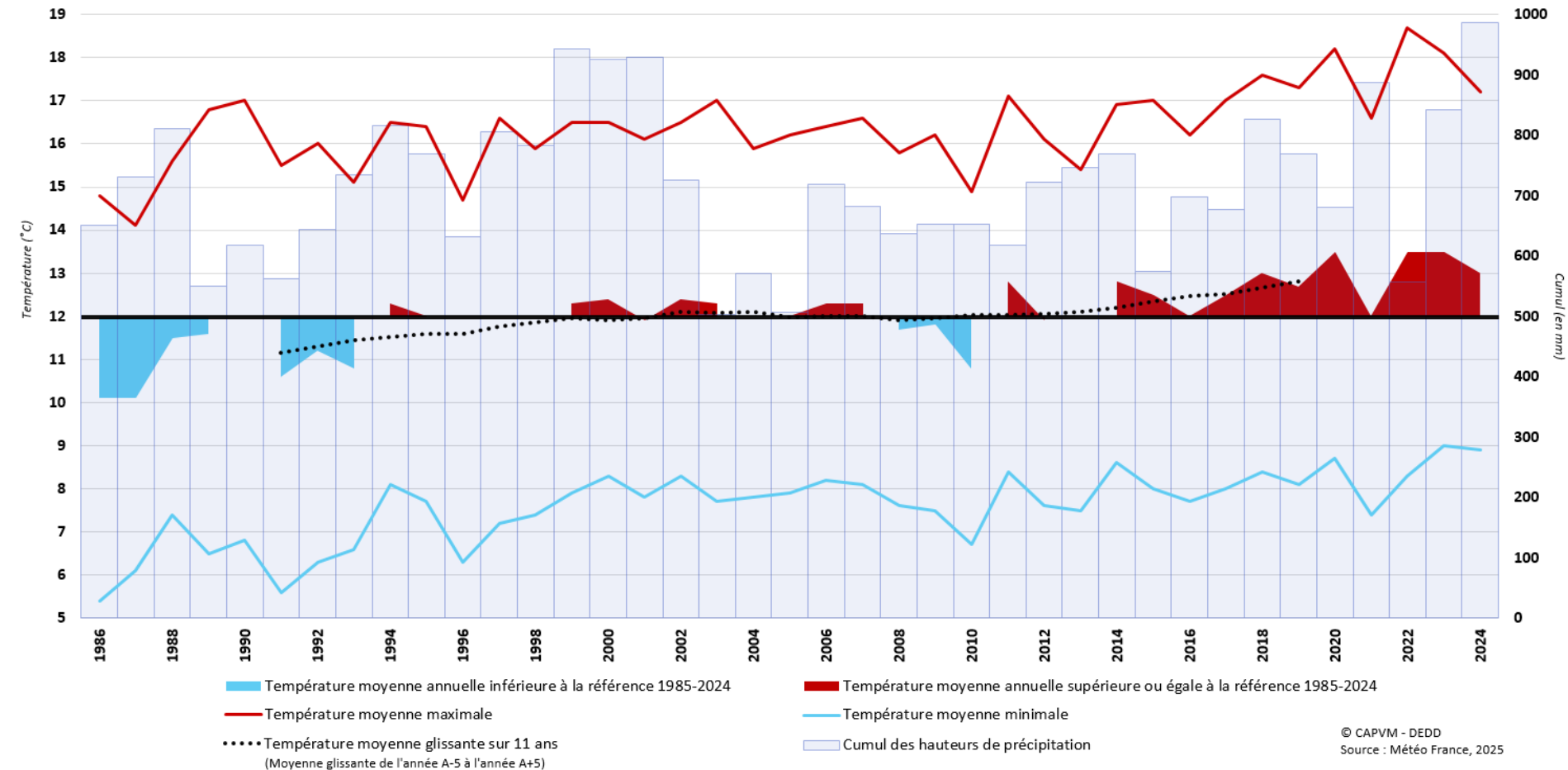
Communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne | Octobre 2025

- Le PCAET concerne **tous les secteurs d'activité de la vie quotidienne et économique** : logement, transports, industrie, tertiaire, agriculture, déchets et production d'énergie.
- Il s'applique à **l'ensemble du territoire**, et pas seulement à la Communauté d'agglomération qui le pilote. C'est un **projet collectif**, qui mobilise collectivités, entreprises, associations et habitants.
- Le PCAET poursuit **4 grands objectifs locaux** :
 - S'adapter aux impacts du changement climatique
 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants de l'air
 - Diminuer les consommations d'énergie
 - Développer les énergies renouvelables et de récupération



- Le PCAET de Paris - Vallée de la Marne a été adopté en septembre **2021**.
- Conçu pour une durée de 5 ans, il prévoit un **suivi intermédiaire**, qui doit être rendu public.
- Ce suivi couvre l'ensemble des données, depuis au moins 2021, et **jusqu'en 2024**.
- Il permet :
 - de faire le point sur les **grands enjeux du PCAET** et sur la **pertinence de la stratégie** (pages 4 à 10),
 - d'évaluer l'**avancement des actions** et la manière dont les acteurs coopèrent (pages 11 à 18),
 - d'**ajuster ou de renforcer certaines actions** (page 19),
 - et de commencer à préparer le **prochain PCAET** (page 20).

Températures et précipitations relevées à Chelles (1985-1992) et à Torcy (1993-2024)

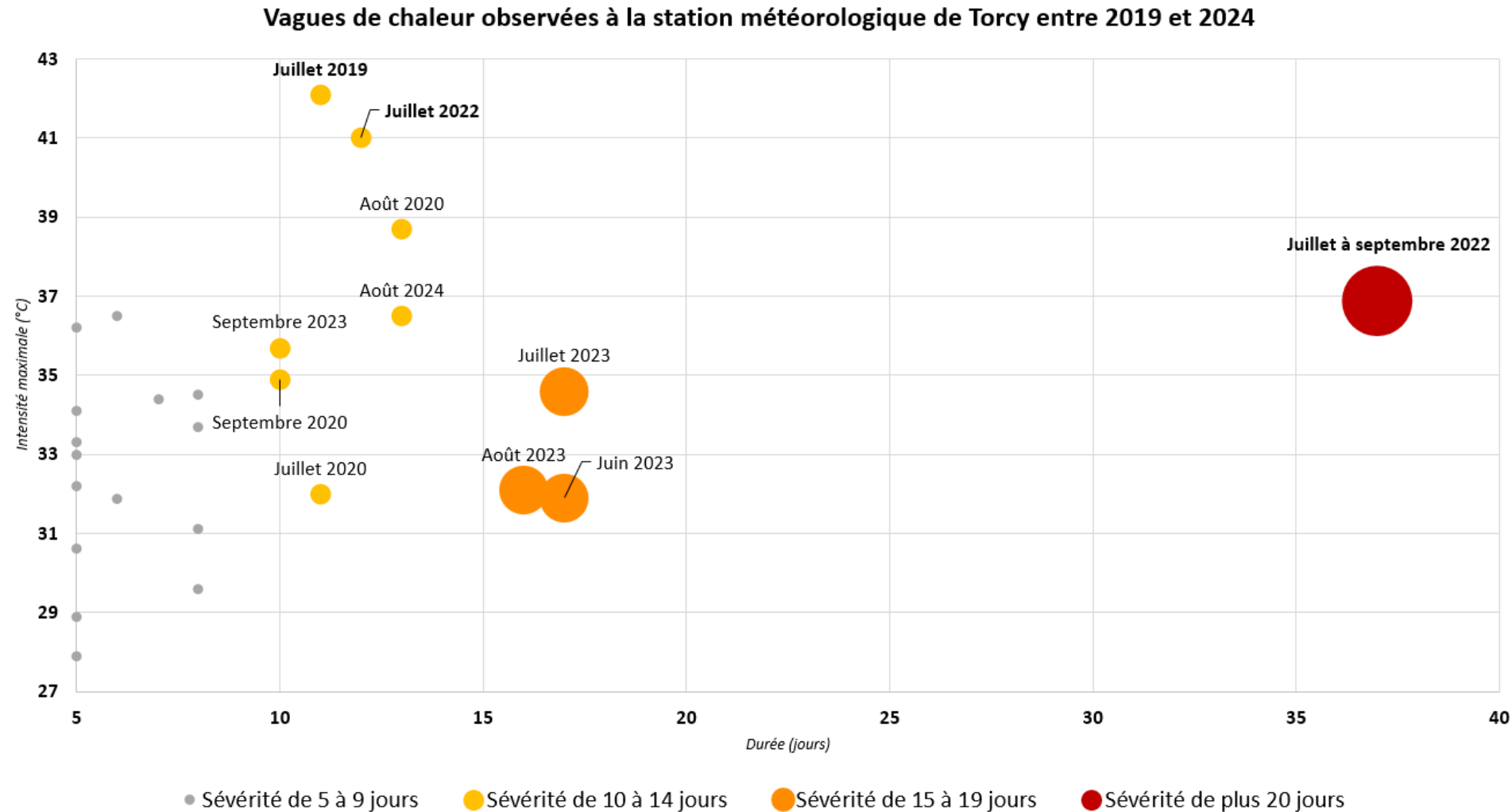


- Une température moyenne annuelle de **13 °C** entre 2019 et 2024. Soit **+1 °C** par rapport à la référence 1986-2024.
- Un régime de précipitations toujours très **irrégulier**, mais globalement de **+ 10 % au-dessus de la référence 1986-2024** sur la période 2019-2024.

■ Indications méthodologiques et de lecture :

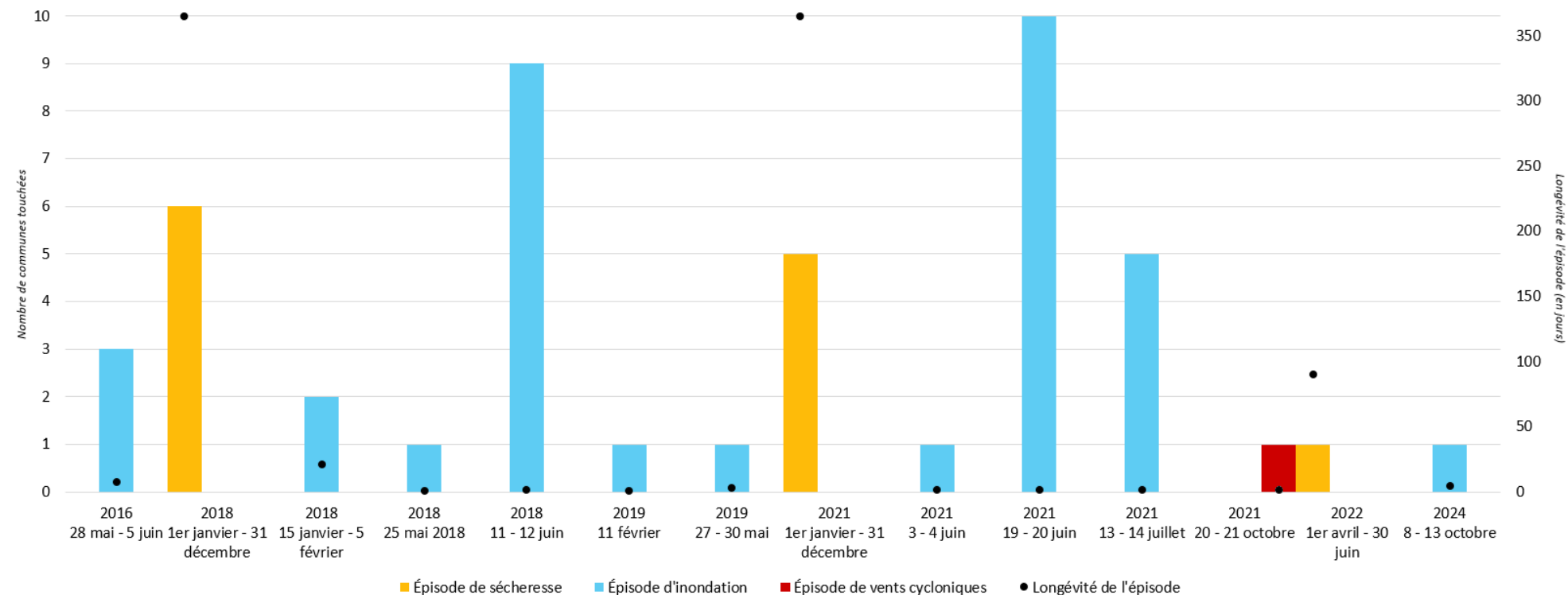
Les données ne commencent qu'en 1986, faute de station pérenne sur le territoire auparavant.
Les températures figurent sur l'axe de gauche, les précipitations sur l'axe de droite.

- 19 vagues de chaleur enregistrées entre 2019 et 2024.
- Près de 10 jours par an en moyenne, une valeur globalement stable depuis le diagnostic du PCAET en 2019.
- Record absolu : **42,1 °C** le 25 juillet 2019, devant les **41 °C** du 19 juillet 2022.
- La plus longue vague de chaleur jamais mesurée a duré **37 jours consécutifs** à l'été 2022.



© CAPVM - DEDD
Source : Météo France, 2025

Les aléas climatiques sur le territoire de 2016 à 2024



© CAPVM - DEDD
Source : Caisse Centrale de Réassurance, 2025

- **14 aléas climatiques entre 2016 et 2024.**
- Soit une moyenne **2,6 épisodes par an**, pour une durée totale d'environ **16 jours par an.**
- **10 épisodes d'inondation**, dont les plus marquants ont eu lieu en juin 2018 et juin 2021.
- **2 épisodes de sécheresse**, chacun durant une année entière (2018 et 2021).

■ Indications de lecture :

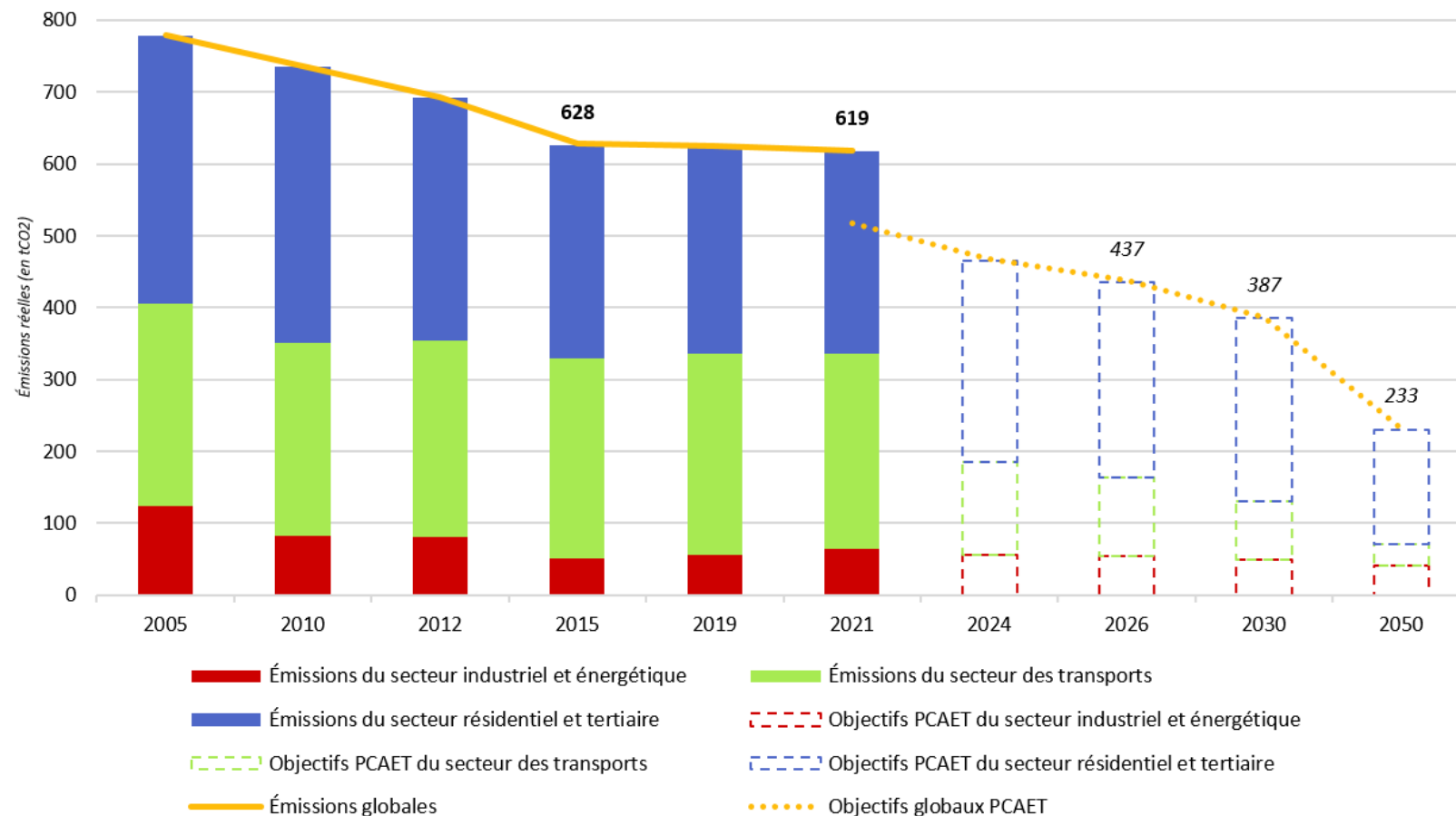
Une barre représente un aléa climatique survenu sur le territoire. Sa couleur correspondant au type d'épisode.

Le nombre de communes touchées se lit sur l'axe de gauche. La durée de l'épisode est indiquée par un point, dont la valeur (en jours) se lit sur l'axe de droite.

L'axe du bas renseigne sur l'année et la période de survenue de l'épisode.

- Des émissions de CO₂ de 618,6 kteq/an, soit un niveau **au-dessus** de l'objectif fixé par le PCAET.
- Une **baisse de – 1,5 %** depuis 2015, en particulier dans le secteur résidentiel et tertiaire.
- Une **séquestration nette du carbone de 13,9 ktCO₂e / an** (source : ALDO – Chanterelle, ADEME, 2025).
- Un **stock de carbone de + 1,6 % par an** (source : ALDO – Chanterelle, ADEME, 2025).

Les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire

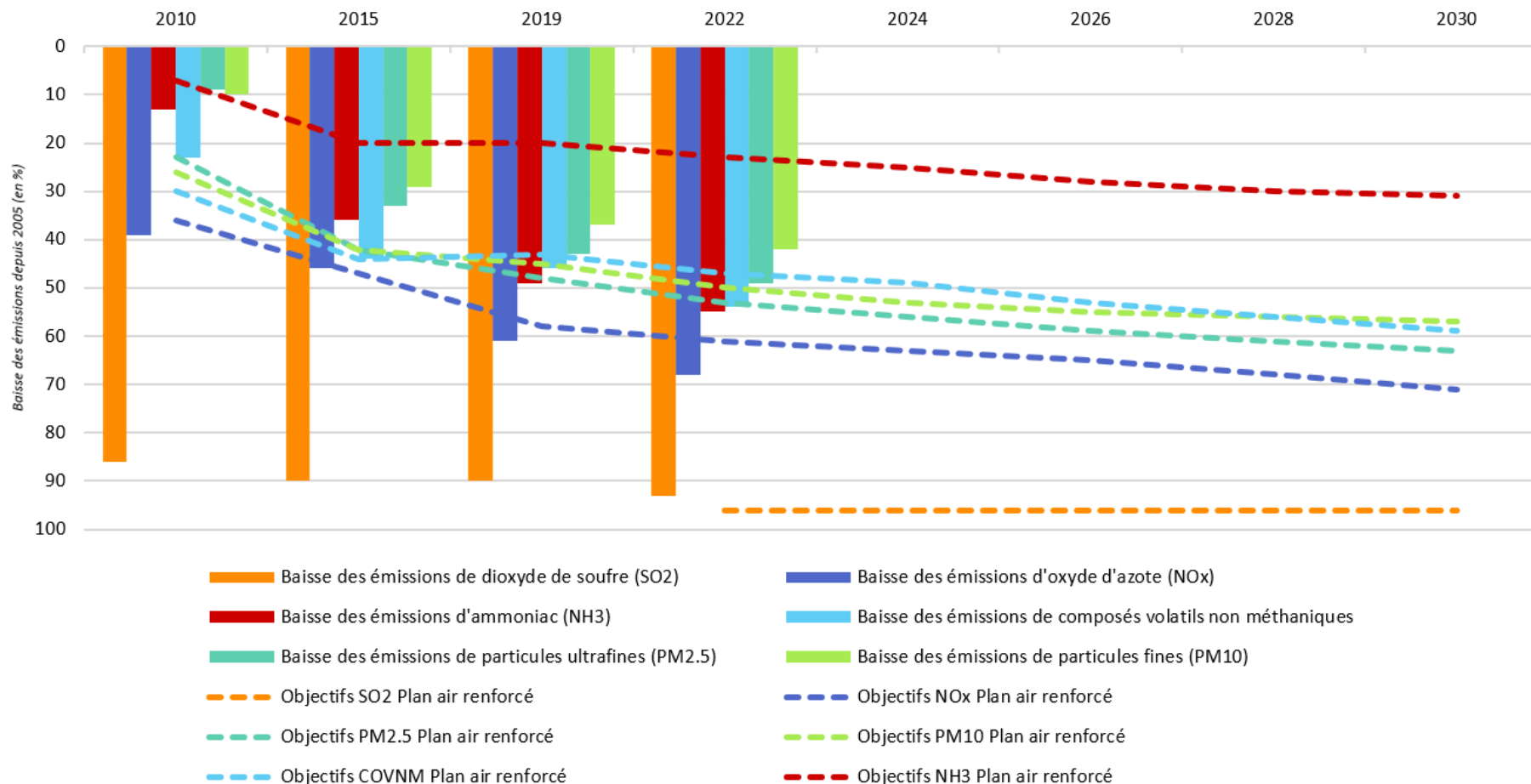


© CAPVM - DEDD

Sources : PCAET CAPVM, 2020 ; Airparif, 2025 ; ROSE, 2025

- Indication méthodologique :
Les données s'arrêtent en 2021, ce qui génère un écart potentiel avec les conditions observées aujourd'hui.

La baisse émissions de polluants atmosphériques sur le territoire



- **Émissions de NOx : 924,3 t/an** – Objectif **atteint** selon la stratégie du Plan air renforcé
 - - 68 % depuis 2005.
- **Émissions de PM10 : 359,3 t/an** – Objectif **presque atteint** selon la stratégie du Plan air renforcé
 - - 42 % depuis 2005.
- **Émissions de PM2.5 : 216 t/an** – Objectif **presque atteint** selon la stratégie du Plan air renforcé
 - - 49 % depuis 2005.

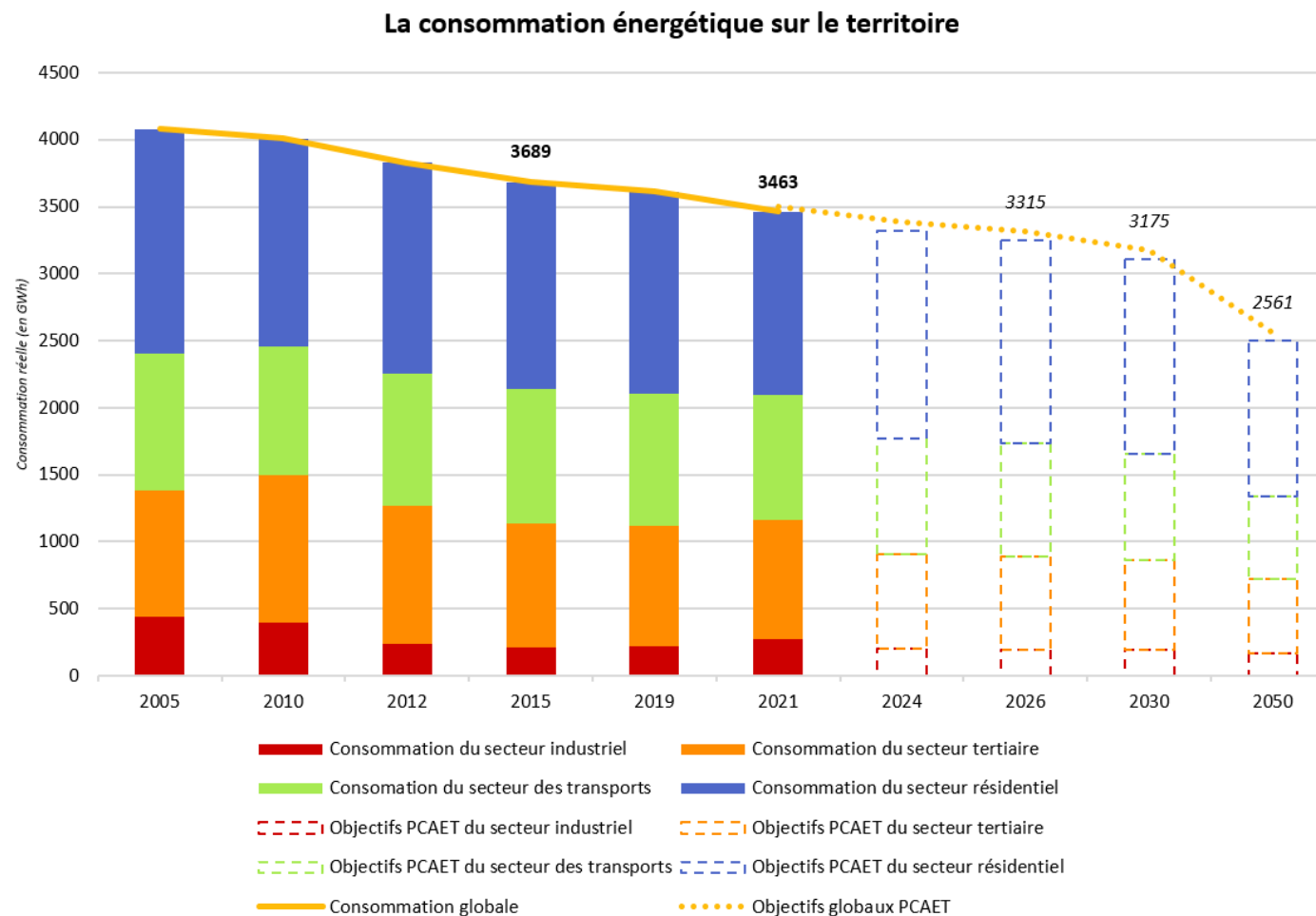
© CAPVM - DEDD

Sources : Plan air renforcé CAPVM, 2023 ; Airparif, 2025

■ Indication méthodologique :

Les données s'arrêtent en 2022, ce qui génère un écart potentiel avec les conditions observées aujourd'hui.

- Une consommation énergétique de 3 463 GWh – Objectif **atteint** selon la stratégie du PCAET.
- Une **baisse de 6 %** depuis 2015, en particulier dans le secteur des transports.

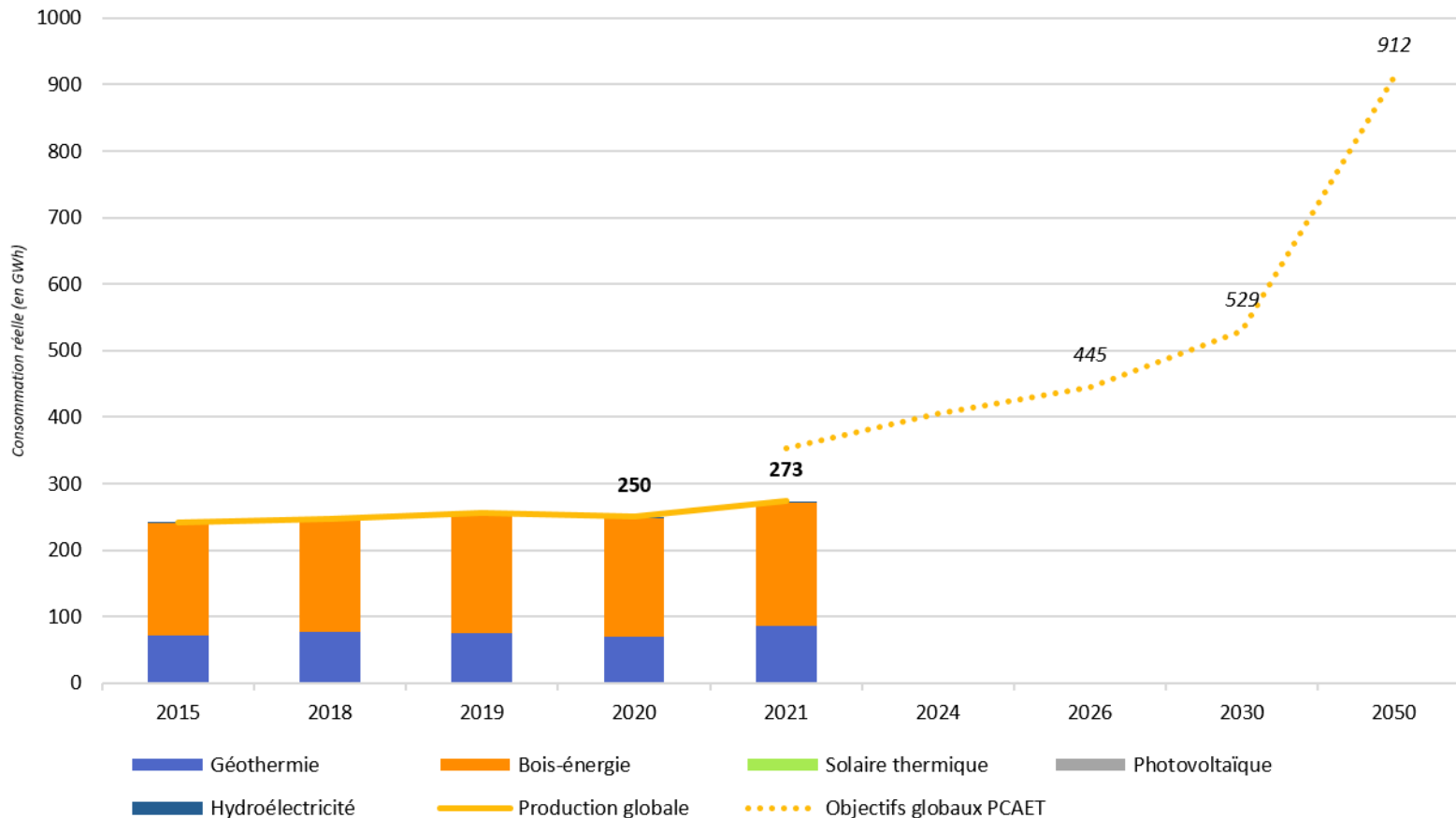


© CAPVM - DEDD

Sources : PCAET CAPVM, 2020 ; Airparif, 2025 ; ROSE, 2025

- Indication méthodologique :
Les données s'arrêtent en 2021, ce qui génère un écart potentiel avec les conditions observées aujourd'hui.

La production d'énergies renouvelables sur le territoire



© CAPVM - DEDD

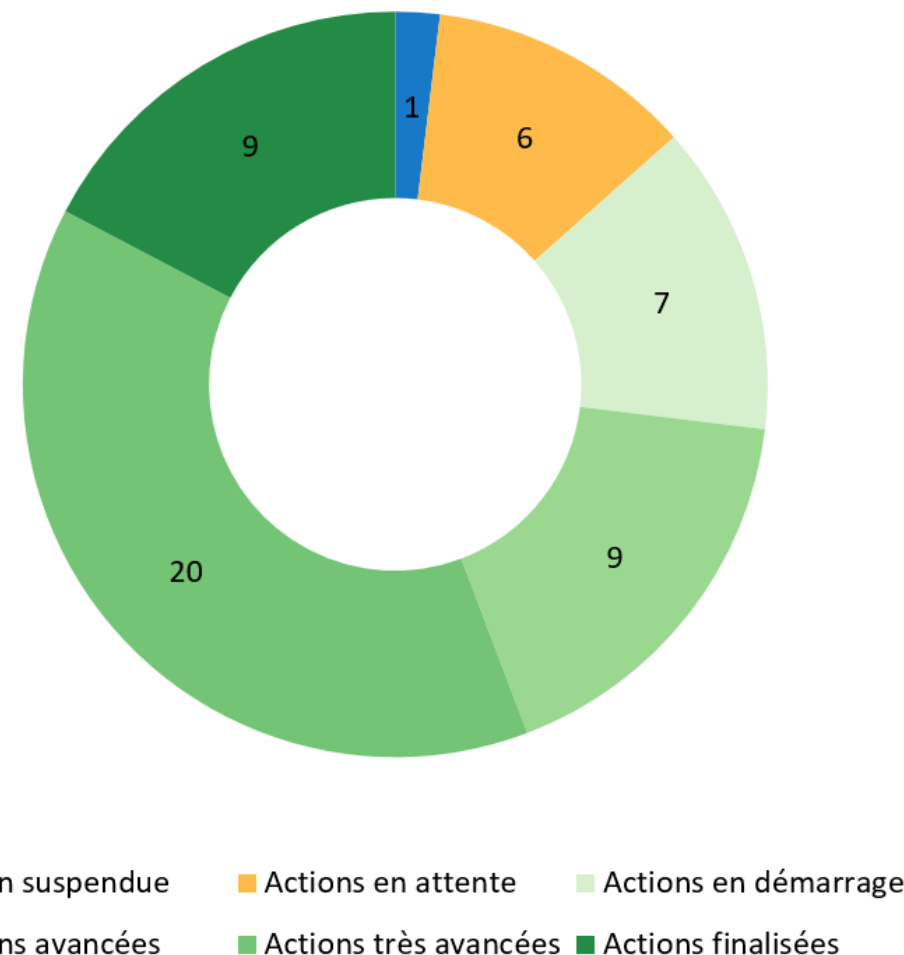
Sources : PCAET CAPVM, 2020 ; Airparif, 2025 ; ROSE, 2025

■ Indication méthodologique :

Les données s'arrêtent en 2021, ce qui génère un écart potentiel avec les conditions observées aujourd'hui.

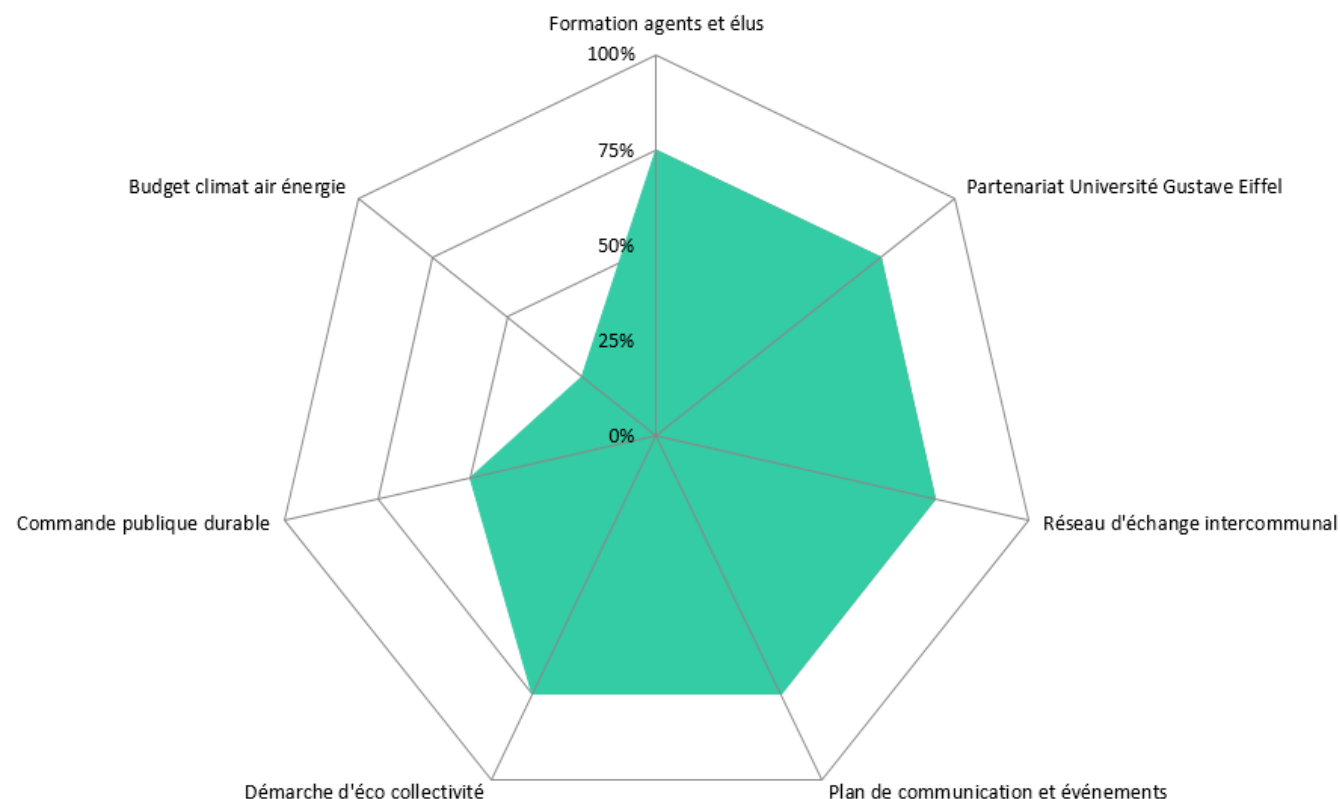
- Une production d'énergies renouvelables de 273 GWh – Objectif **non atteint** selon la stratégie du PCAET.
- Une hausse de 11,4 % depuis 2015, en particulier de la géothermie.

- L'avancement du PCAET se mesure à la fois par les résultats obtenus sur les enjeux climat, air, énergie (pages précédentes), et par le niveau de mise en œuvre du programme d'actions.
- Le programme comprend 52 actions. Parmi elles, **73 % ont été achevées ou sont déjà en cours de réalisation**, ce qui témoigne d'une mise en œuvre globale très satisfaisante, seulement trois ans après le lancement du PCAET.
- Cependant, environ **11 % des actions sont encore au stade de la réflexion ou de la préparation**, et **13 % n'ont pas encore démarré**. Ces chiffres montrent qu'il reste des marges de progression pour assurer le déploiement complet du programme.

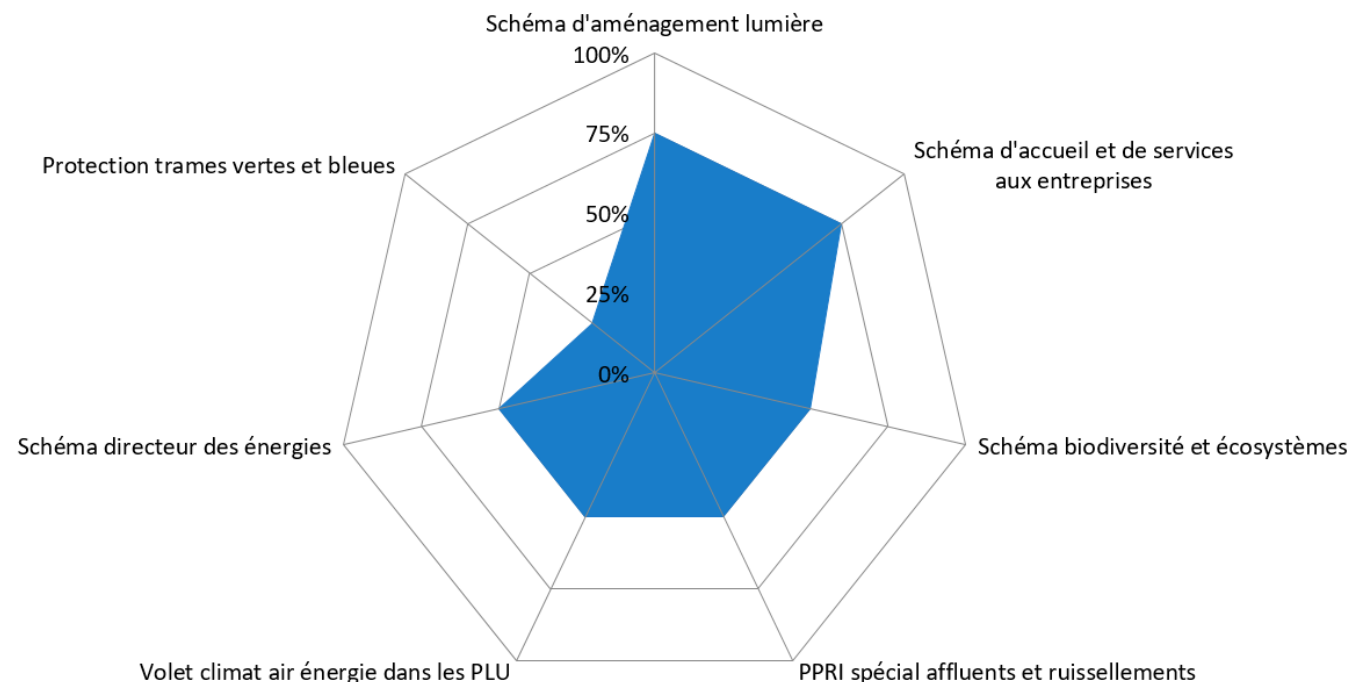


- Indication méthodologique :
De facto, les actions menées sur le long terme ne sont pas finalisées mais classées en « très avancées ».

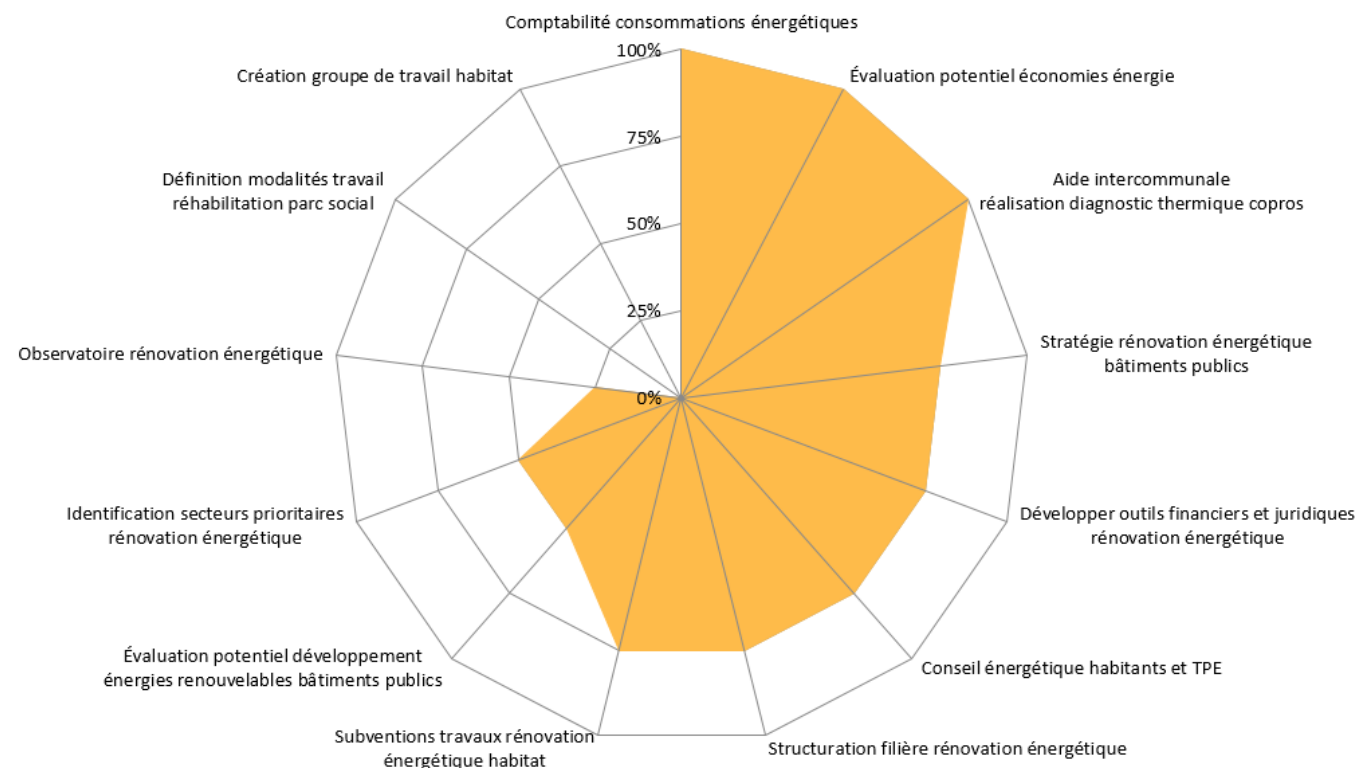
- Pour cet axe, **64 %** de l'objectif de réalisation a été atteint.
- Les plus :
 - L'ensemble des secteurs « ressources » se sont pleinement saisis des enjeux de Transition écologique.
- Les moins :
 - Une visibilité limitée sur les actions menées en interne par les communes, et un besoin d'impulser encore davantage des démarches communes.
- Focus sur une action phare :
 - Paris - Vallée de la Marne a déployé plusieurs actions en interne pour renforcer son exemplarité : tri des déchets et biodéchets, mise à disposition de vélos professionnels, forfait mobilités durables pour les agents, reconditionnement du matériel informatique.



- Pour cet axe, **54 %** de l'objectif de réalisation a été atteint.
- Les plus :
 - L'élaboration de stratégies sectorielles en cohérence avec les objectifs définis.
- Les moins :
 - Un accompagnement renforcé est nécessaire pour mettre en conformité les PLU avec les enjeux climat, air, énergie.
- Focus sur une action phare :
 - L'Atlas de la biodiversité communautaire (ABC) a permis la réalisation de nombreux inventaires faune-flore, l'organisation d'animations et de visites pédagogiques pour tous les publics, et l'élaboration de fiches actions adaptées à chaque type de milieu naturel.



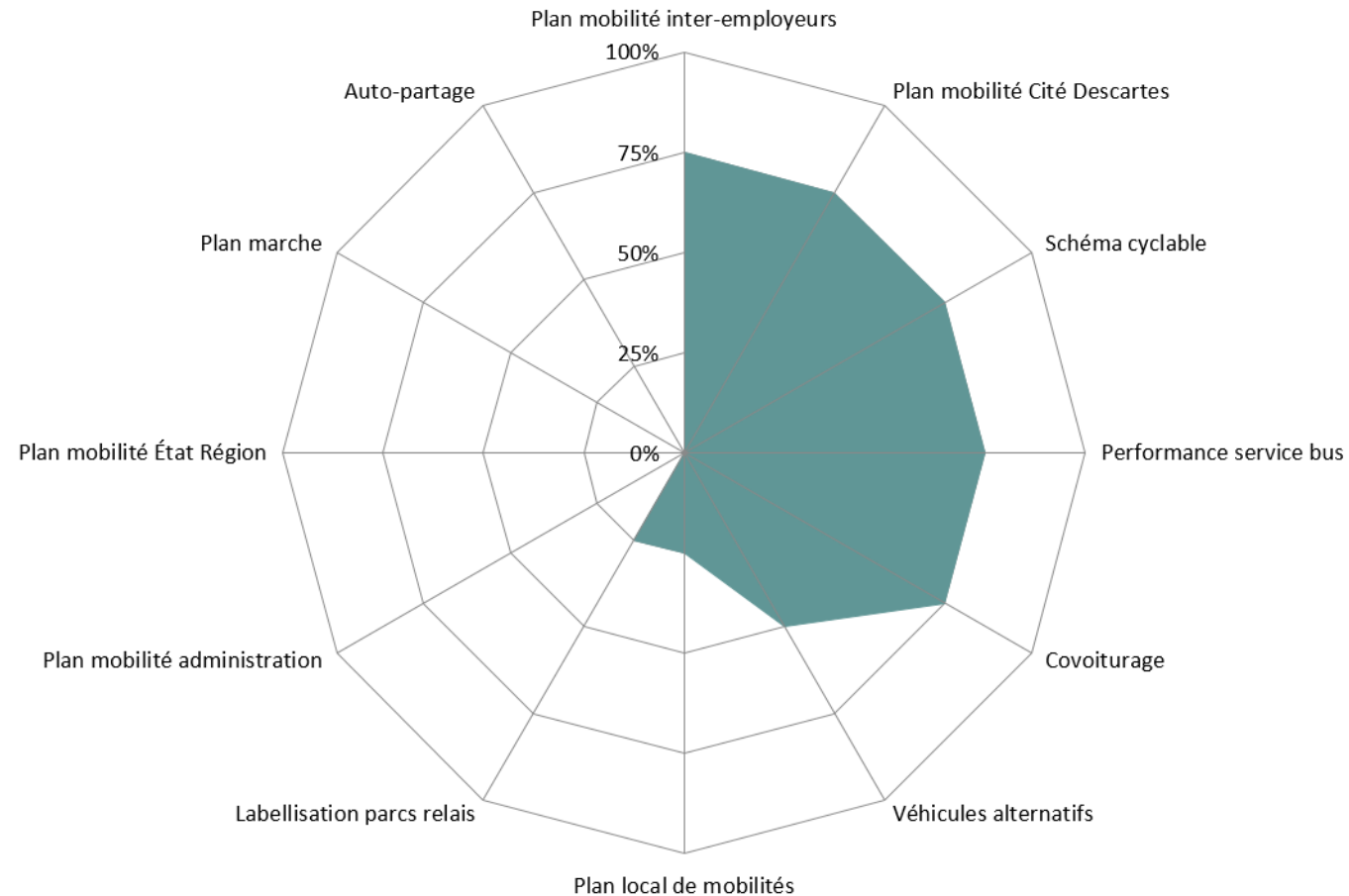
- Pour cet axe, **62 %** de l'objectif de réalisation a été atteint.
- Les plus :
 - Le Service unique de la rénovation énergétique (SURE) et le dispositif communautaire d'aide à la rénovation énergétique de l'habitat sont opérationnels.
 - La stratégie énergétique immobilière du patrimoine de la Communauté d'agglomération est en cours de déploiement.
- Les moins :
 - Une visibilité globale encore limitée sur les actions menées par les bailleurs sociaux en matière de rénovation énergétique, même si une dynamique est engagée.
 - Des ressources humaines et financières restreintes qui freinent la pleine atteinte des objectifs de rénovation du patrimoine communautaire.



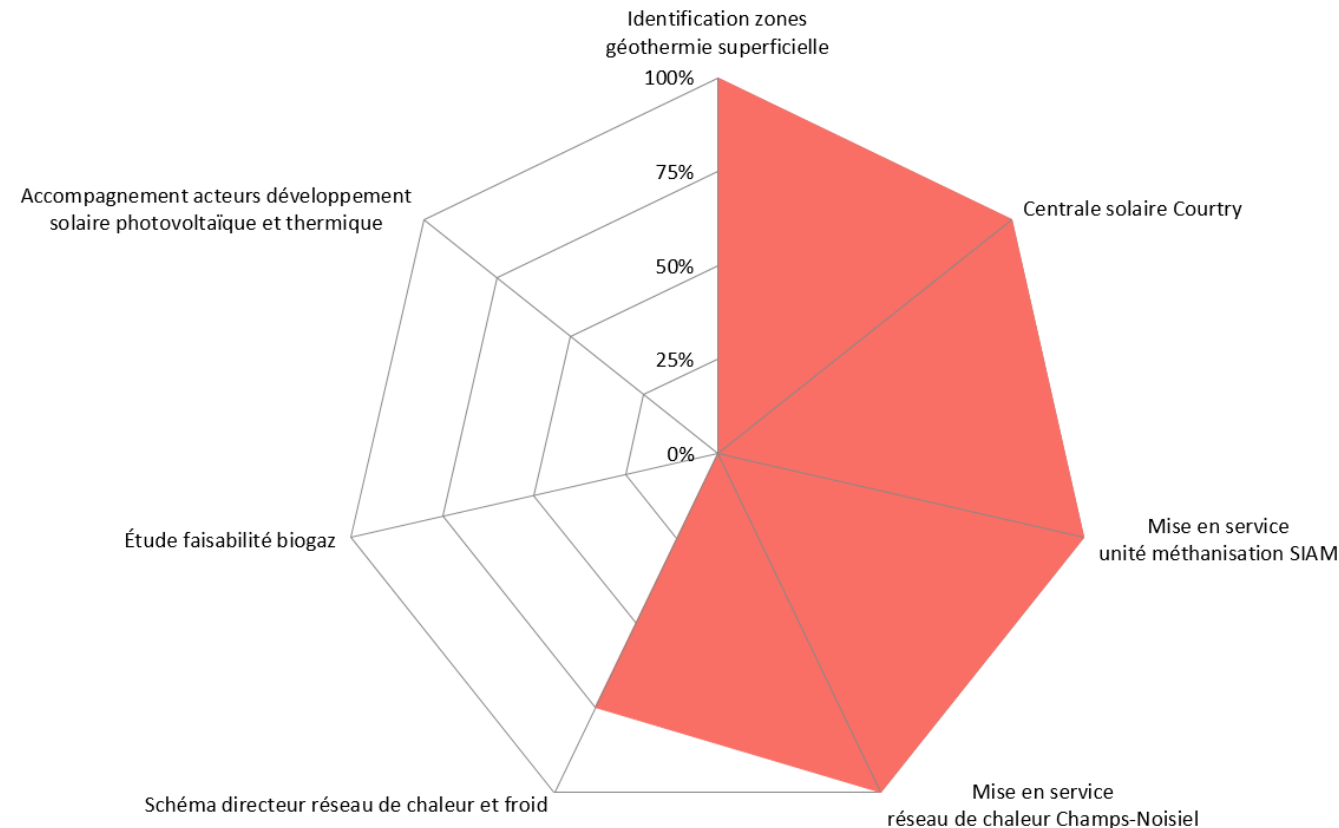
■ Focus sur une action phare :

- Depuis 2021, le SURE a délivré 1 753 conseils personnalisés et accompagné 80 ménages dans la réalisation de leurs travaux de rénovation globale.

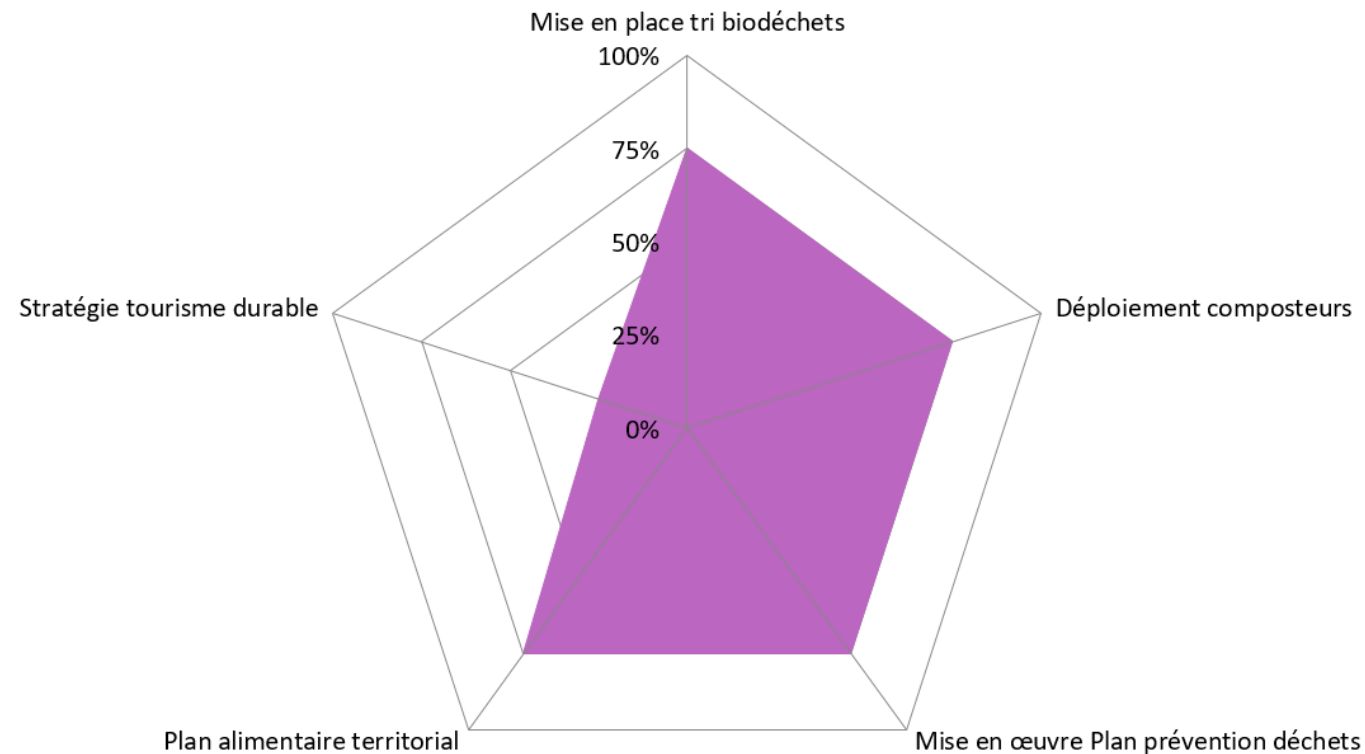
- Pour cet axe, **40 %** de l'objectif de réalisation a été atteint.
- Les plus :
 - Une montée en puissance des aménagements cyclables et du développement du covoiturage.
 - Une bonne coopération de projets autour des transports en commun.
- Les moins :
 - Des stratégies de planification parfois difficiles à saisir et à traduire concrètement.
 - L'arrêt du dispositif d'auto-partage sur le territoire, faute d'utilisations suffisantes.
- Focus sur une action phare :
 - Depuis l'adoption de la Stratégie cyclable, Paris - Vallée de la Marne est investie sur le suivi du réseau vélo régional, dans le financement et la mise en œuvre d'aménagements et de stationnements cyclables, ainsi que dans le jalonnement cyclable des liaisons communautaires.



- Pour cet axe, **68 %** de l'objectif de réalisation a été atteint.
- Les plus :
 - L'ensemble des grands projets d'infrastructure est finalisé.
 - La prospection de solutions favorisant la diversification du mix énergétique est en cours.
- Les moins :
 - Des marges de manœuvre limitées pour le développement du biogaz.
 - Des difficultés à impulser une véritable dynamique autour de petits projets solaires.
- Focus sur une action phare :
 - En 2024, le projet de centrale solaire photovoltaïque au sol a été inauguré à Courtry. Basé sur une friche industrielle impropre à toute autre utilisation, le projet permet d'alimenter l'équivalent de 2 677 foyers en énergie renouvelable.



- Pour cet axe, **65 %** de l'objectif de réalisation a été atteint.
- Les plus :
 - Des solutions de collecte des biodéchets ont été mises en place sur le territoire du SIETREM et du SIETOM.
 - Une montée en puissance des projets agricoles et des actions en faveur de l'alimentation durable.
- Les moins :
 - La question du recyclage des matériaux et l'intégration des acteurs de l'ESS, pourtant très présents sur le territoire, restent encore insuffisamment pris en compte.
- L'action phare :
 - Le Plan alimentaire territorial (PAT) a été adopté en 2023, et a d'ores et déjà permis de travailler sur la restauration collective, les groupements d'achat, les jardins collectifs, et d'organiser plusieurs éditions d'« Alim'ton Agglo ».



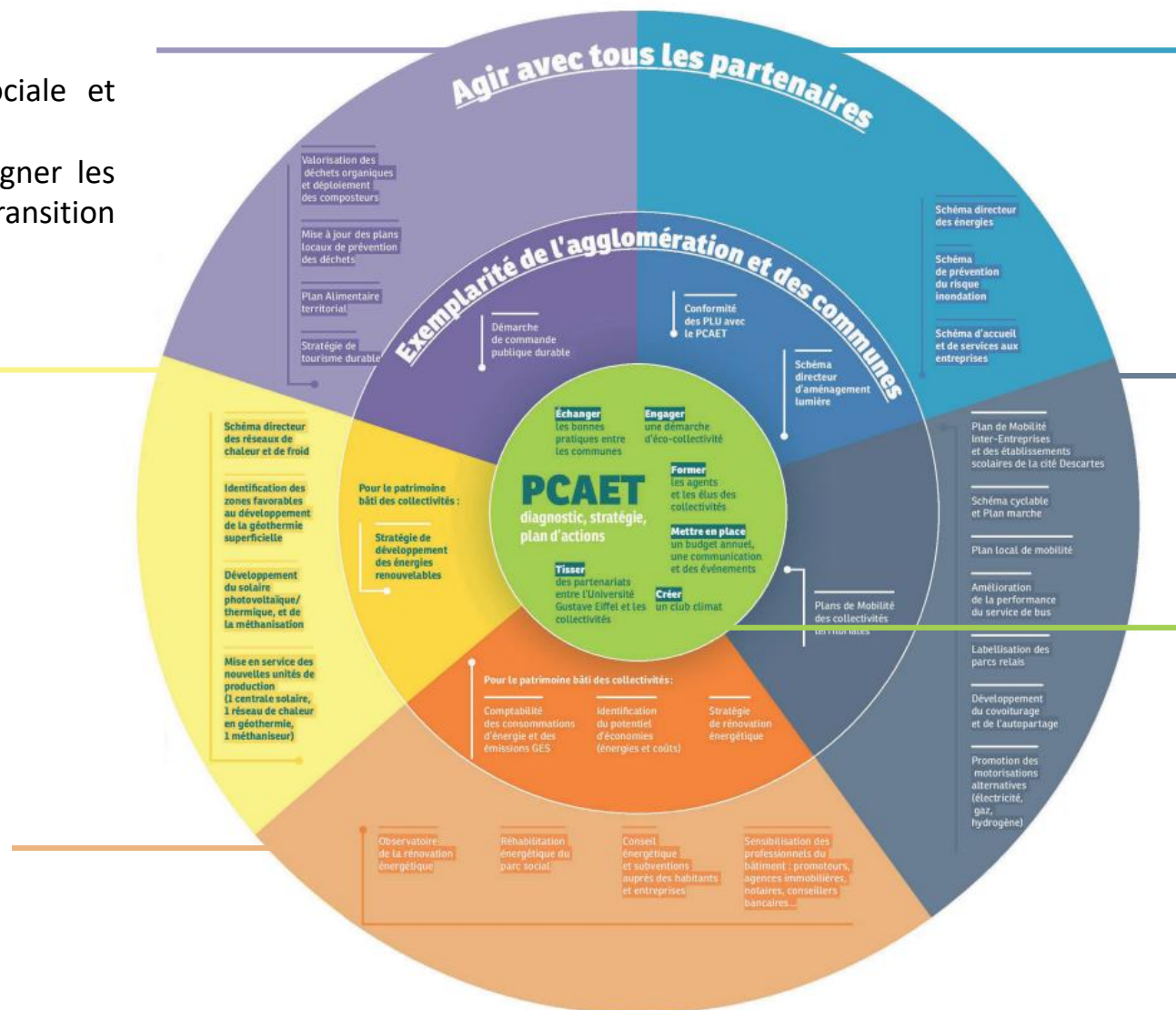
- Le **Club climat** constitue un espace d'échanges entre les différents acteurs institutionnels du territoire autour des thématiques du PCAET. Il favorise la découverte et le partage d'expériences innovantes et exemplaires, contribuant ainsi à la diffusion de bonnes pratiques locales.
- Depuis 2022, **9 rencontres** ont été organisées dans 5 communes du territoire, soit en moyenne 3 Clubs climat par an.
- Les thématiques abordées ont été diverses : vagues de chaleur, gestion des eaux pluviales à la parcelle, sensibilisations à travers les fresques du climat et de la qualité de l'air, traitement des déchets ménagers, préservation de la biodiversité, éclairage extérieur ou encore développement de la géothermie superficielle.



© CAPVM



- Poursuivre les actions du PAT.
- Mieux intégrer l'économie sociale et solidaire.
- Mieux sensibiliser et accompagner les entreprises du territoire à la transition écologique et énergétique.
- Ajuster la stratégie de développement des EnR.
- Intégrer les dimensions de froid urbain et de chaleur fatale.
- Intégrer le réseau de chaleur GéoBrie dans la planification énergétique.
- Poursuivre le programme pluriannuel d'investissement du Schéma directeur des énergies du patrimoine.
- Poursuivre les aides et conseils à la rénovation énergétique.



- Poursuivre l'accompagnement des communes pour intégrer les enjeux du PCAET dans leur PLU.
- Consolider le volet adaptation au changement climatique.
- Étudier les possibilités d'aide à la récupération des eaux de pluie.
- Poursuivre le déploiement de la stratégie cyclable.
- Poursuivre le développement du covoiturage.
- Élaborer un plan local des mobilités.
- Poursuivre le Club climat.
- Créer un Club climat pour les scolaires.
- Développer une stratégie du numérique responsable.

- Le PCAET arrivera à échéance en septembre 2026, ce qui conduira à un bilan.
- À la suite de cette évaluation, la Communauté d'agglomération établira un nouveau PCAET courant 2027-2028. Une réactualisation du diagnostic et une évolution de la stratégie et des objectifs à atteindre à court, moyen et long terme sera établie.
- Un nouveau programme d'actions, avec des actions confortées et d'autres, nouvelles, sera concerté avec les acteurs du territoire.

